Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260427-DEL_30_27042026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 14*

Séance du 27 avril 2026

Date de la Convocation : 20/04/2026

L'an deux-mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Daniel COATRIEUX, 3ème adjoint.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

- Christian RANNO, Maire ;
- Sébastien HAUGOMMARD, 1er adjoint ;
- Laure ROUXEL, 2ème adjointe ;
- Daniel COATRIEUX, 3ème adjoint ;
- Claire LE GUEN, 4ème adjointe ;
- Valérie LE HÉGARAT ;
- Jean-Pierre CARREZ ;
- Fabrice VINCENT ;
- Lénaïk LE BIHANNIC ;
- Anthony COSSON ;
- Rozenn STEUNOU ;
- Anne-Éléonore HÉLARY ;
- Gwendal BLANCHARD ;
- Camille LE RONCÉ.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Absents excusés : *Sylvain BOSCHER ;*

Secrétaire de séance : Camille LE RONCÉ

DEL N° 30 – 27/04/2026 : Affectation du résultat de l'exercice 2025

Exposé des motifs

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025, le conseil municipal a constaté :

- Un excédent de fonctionnement de 133 301.48 €
- Un excédent reporté de 270 965.53 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 404 267.01 €

- Un déficit d'investissement de 180 107.05 €;
- Un déficit des restes à réaliser de 84 996.59 € €;

Et un besoin de financement de 265 103.64 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;
- Vu le compte financier unique 2025;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire;

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260427-DEL_30_27042026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'affecter le résultat d'exploitation excédentaire de 404 267.01 € comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement (R 1068): 265 103.64 €;
- Report en fonctionnement (R 002): 139 163.37 €.

Nombre de votants : 14
Pour : 14

Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance,

Camille Le Roncé

MAIRIE LE VIEUX BOURG (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

Christian Ranno

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (2, contours de la Motte – 35044 RENNES cédex ou via le site www.telerecours.fr)